



Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la Commission Administrative Paritaire Centrale (CAPC) d'étude de la **Liste d'Aptitude au grade de contrôleur** (LA de C en B) 2017.

Une Liste d'Aptitude d'autant plus sensible que l'examen professionnel de C en B reporté initialement fin octobre, est finalement reporté *sine die*. Si cela laisse craindre malheureusement une suppression pure et simple de l'examen, cela reporte également nombre d'attentes vers la liste d'aptitude.

D'ailleurs cette CAPC se tiendra sur 2 jours, au vu de l'ampleur des points à l'ordre du jour.

D'abord, outre des détachements en Douane, voilà que nous aurons à traiter de points concernant directement l'avenir professionnel de plusieurs agents douaniers : un **versement dans le grade d'origine** (en cat. C) et un **licenciement pour inaptitude physique**.

Précédemment en intersyndicale, nous avons demandé que les documents de travail concernant d'aussi « lourdes » situations individuelles nous soient transmis plusieurs semaines en amont. Si nous nous réjouissons que des documents de travail nous aient été transmis voilà 13 jours, nous ne manquons pas d'être circonspects.

Pour le dossier de licenciement pour inaptitude physique, nous ne disposons jusqu'à avant-hier que d'une simple *note d'information*. Depuis avant-hier il nous a certes été transmis un *certificat médical d' (in)aptitude*, la note du chef de la DNRFP adressée à l'agent, ainsi qu'un courriel de la DNRFP résumant sa situation. Néanmoins cela est bien trop tardif pour préparer sereinement.

Nous souhaiterions qu'à l'avenir l'ensemble des pièces de ce type de dossier nous soit transmis plusieurs semaines en avance, afin de garantir les droits à la défense des personnels.

Enfin il y aura l'étude de **recours sur l'entretien professionnel**.

- D'abord la poursuite de la campagne 2016, commencée le 11 mai dernier (ici 5 recours C2, 16 C1 et 20 CP).
- Mais aussi la clôture de la campagne 2015, avec le retour en CAPC de 6 recours qui avaient renvoyés à Roissy lors de la séance du 23 novembre 2016, au vu des appréciations agressives¹ et dénuées de professionnalisme d'un même chef divisionnaire.

Sur le sujet, il nous semble qu'un des dossiers manque à l'appel, puisque 7 dossiers avaient été renvoyés localement.

Plus grave, à la lecture des nouvelles transmissions hiérarchiques, il est patent que le signal de notre CAPC n'a pas été entendu localement. Ce serait un euphémisme de dire que nous attendions davantage d'autonomie intellectuelle et de responsabilité de la nouvelle responsable (« temporaire ») à la tête de la division concernée !

Car un traitement bienveillant des recours, par delà la réparation de « taches » sur les dossiers individuels, permettrait à la haute administration de contribuer au règlement global du « dossier de la division 2 ».

C'est pourquoi, en une de vos dernières CAPC que vous présidez en catégorie B (CAPC n°5) avant votre départ sous d'autres latitudes, nous escomptons que vous ferez preuve d'une certaine mansuétude.

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Montreuil, le mercredi 5 juillet 2017

¹ « très sévères » selon vos propres termes.